

# Le dépistage néonatal de la surdité

Dès la naissance, un test simple  
et rapide peut être pratiqué  
dans votre maternité  
ou chez votre médecin ORL.

Pour plus  
d'informations,  
consultez le site  
[www.depistagesurdite.be](http://www.depistagesurdite.be)

Dépliant informatif disponible  
ici ou sur simple demande  
au Centre d'Épidémiologie  
Périnatale (02/555 40 62)

*Ce programme est organisé  
par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
en collaboration avec le Centre  
d'Épidémiologie Périnatale (CEpiP)*

Avec le soutien de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

